

Citoyens et non-citoyens à Rome à la fin du I^{er} siècle avant J.-C.¹

✓ *Rome*

Les 22 épisodes de *Rome*, coproduits par HBO, la BBC et la RAI, déroulent le récit bien connu des dernières années de la République romaine, de la victoire de César à Alésia (52 avant J.-C.) au triomphe d'Octave à Rome après sa victoire sur Marc Antoine (29 avant J.-C.). Deux héros fictifs, Lucius Vorenus et Titus Pullo, traversent cette période de guerres civiles et sont amenés à côtoyer — et nous avec eux — leurs contemporains les plus célèbres : César, Cicéron, Octave (le futur Auguste), Marc Antoine et même Cléopâtre. Avec une bonne vingtaine d'heures pour narrer une bonne vingtaine d'années, le résultat est évidemment très elliptique. Néanmoins, la série parvient à produire une narration claire et, en sus, à proposer une description de la civilisation romaine plus convaincante que celle de la plupart des péplums.

Les scénaristes nous donnent notamment les clés permettant de bien distinguer les différentes classes sociales urbaines. Le plus éminent de ces groupes est celui des citoyens mais tous les habitants de la Rome antique ne bénéficient pas du droit de cité, loin s'en faut, et c'est un des mérites de la série que de s'intéresser aussi aux catégories inférieures.

1. Ce chapitre doit beaucoup à l'excellent dossier réalisé par Michel Éloy sur son site *Peplum – Images de l'Antiquité* (www.peplum.info).

Esclaves, affranchis, pérégrins

À Rome, un homme est d'abord défini comme libre ou non-libre, de telle sorte que les esclaves se situent évidemment tout en bas de l'échelle sociale.

■ Les esclaves

Les scénaristes de *Rome* insistent volontiers sur ce qui, dans les mœurs et les mentalités antiques, nous paraît aujourd'hui le plus exotique ou choquant. Ils s'ingénient donc à nous rappeler que l'esclavage, moralement inadmissible à nos yeux, était jadis considéré comme une évidence. Dans des scènes répétées avec une certaine complaisance, nous voyons la riche Atia, la nièce de Jules César, s'ébattre avec un de ses amants en présence de plusieurs de ses esclaves. Ceux-ci, muets et impassibles, agitent des éventails ou proposent des rafraîchissements. De telles pratiques ne sont pas formellement avérées mais elles montrent efficacement qu'à Rome l'esclave (*servus*) n'est pas considéré comme un sujet, une personne, mais comme un objet, une chose. Pompée, l'un des grands généraux et hommes politiques de cette période, exprime cette idée dans l'épisode « *The ram has touched the wall* » au moment où il reçoit des mains d'un messager servile une missive de son rival César qui le plonge dans la perplexité (1.05).

« *How happy, huh? Be a slave, have no will, make no decisions... driftwood. How very restful it must be¹.* »

La condition servile se transmet héréditairement, mais une personne née libre peut aussi y tomber dans diverses circonstances. La jeune Eiréné a le malheur de se trouver sur le chemin de soldats quittant Rome : ils l'enlèvent et la réduisent en esclavage (1.03). Les enfants de Vorenius fuient la demeure familiale après le décès de leur mère et perdent bientôt leur liberté (2.03). Ce sort est aussi celui des prisonniers de guerre, par exemple les Gaulois vaincus par les légions de César (1.01). Vorenius lui-même en ramène une douzaine à Rome dans le but de les vendre à bon prix (1.04).

1. « *Quel bonheur, hein ? Être un esclave, sans volonté, sans décisions à prendre. Comme du bois flotté. Comme cela doit être reposant.* »

On ne peut dresser un portrait-type des esclaves romains car leurs fonctions sont très variées. Par exemple, il existe des esclaves publics qui appartiennent à l'État et sont employés dans les temples et les administrations notamment. Les esclaves privés, eux, peuvent travailler aussi bien dans les ateliers d'artisanat ou les champs que dans les mines, où les conditions de vie sont terribles et la mortalité élevée : la mine à ciel ouvert où Pullo et Vorenius vont récupérer les enfants de ce dernier est représentée comme un véritable enfer (2.04).

Dans Rome, la grande majorité des esclaves sont des serviteurs, des domestiques. Leur vie est moins pénible que celle des esclaves ruraux, même si le sort des nombreux prostitués des deux sexes, par exemple la jeune étrangère qui déniaise Octave, fait frémir (1.06). Parmi tous ces non-libres, certains occupent des postes à responsabilité comme Castor, l'intendant d'Atia, voire exercent une influence politique tel Posca, le conseiller de César, fictif mais pas inconcevable.

Au total, les esclaves sont nombreux, dépassant peut-être le tiers de la population totale à la fin de la République. Le consul Marc Antoine tire les conséquences économiques et sociales de cette réalité :

« Too many slaves, you see. They've taken all the work, which causes unemployment amongst the free populace. We need to create more jobs for our citizens¹. » (1.06)

Le grand nombre des esclaves ne remet pas en cause leur statut. Quelle que soit sa fonction, son importance, l'esclave est la propriété absolue de son maître : dès le premier épisode, on voit des serviteurs portant autour du cou, gravé sur une plaque, le nom de leur propriétaire, quand ils ne l'ont pas tout simplement tatoué sur le crâne. Les maîtres ont droit de vie et de mort sur leurs esclaves. Les menaces et les châtiments physiques sont fréquents, surtout chez Atia qui frappe et fouette son personnel de maison et n'hésite pas à avoir recours à la torture pour faire avouer un esclave envoyé par son ennemie Servilia pour l'empoisonner (2.04). Comme

1. « Il y a trop d'esclaves, vous comprenez. Ils prennent tous les emplois, ce qui crée du chômage dans la populace libre. Nous devons créer plus d'emplois pour nos concitoyens. » (1.06)

le rappelle Atia, la torture est de règle quand on interroge un esclave dans une affaire criminelle, mais les scénaristes oublient de préciser qu'on ne peut y avoir recours quand il s'agit d'obtenir de lui une déposition contre son maître.

Tous les Romains n'ont pas la cruauté d'Atia mais beaucoup pensent sans doute qu'il faut se montrer inflexible avec ses esclaves : Vorenus reproche à son ami Pullo d'avoir remercié Eiréné pour le morceau de pain qu'elle lui a donnée : « *It's bad for discipline* » (1.06). Et sa réaction quand il constate que les esclaves qu'il espérait vendre ont été décimés par la dysenterie montre bien qu'il est uniquement contrarié par le manque à gagner.

Pourtant, des liens sentimentaux peuvent aussi se développer entre maîtres et esclaves, et pas seulement de cette affection pour animaux domestiques que témoignent les filles de Vorenus à l'enfant gaulois qui seul a survécu à la dysenterie (1.05). Quand Julia, sur son lit de mort demande à son mari Pompée « *Be good to my slaves* » (1.01), quand Tiro, le fidèle serviteur de Cicéron, est prêt à donner sa vie pour sauver celle de son maître (2.06), quand Eleni se suicide à la suite de sa maîtresse Servilia (2.07), on comprend que les maîtres et les esclaves qui vivent ensemble des années durant peuvent développer des sentiments d'affection mutuels.

Ainsi, les auteurs de *Rome*, tout en montrant que l'esclave est considéré comme un bien faisant partie du patrimoine de son maître, nous font aussi observer que les Romains savaient très bien, en même temps, que les esclaves étaient des hommes et des femmes comme les autres, et non une espèce différente d'êtres vivants. C'est pourquoi ils acceptent tout à fait la possibilité qu'un esclave puisse être affranchi.

■ Les affranchis

L'affranchissement (*manumissio*) est le seul moyen pour l'esclave de sortir de sa condition. Dans *Rome*, celui d'Eiréné nous est décrit comme une procédure très simple : Vorenus se porte garant auprès de l'administration romaine que Pullo est bien le propriétaire de la jeune femme et celui-ci signe sa libération sur le « registre des esclaves » (1.10). Dans la

réalité cependant, les choses se passent différemment. L'affranchissement « par le cens » est peut-être la pratique qui a inspiré les scénaristes : il consiste pour le maître à faire inscrire l'esclave sur les listes de citoyens, au moment du recensement, qui a lieu tous les cinq ans. L'affranchissement « par la vindicte », auquel on procède devant un magistrat judiciaire, prend la forme d'un rituel aux allures de procès dont l'esclave sort libre. Enfin, il existe l'affranchissement par testament, qui est peut-être le plus courant : le rédacteur du testament donne l'ordre explicite de libérer son esclave et cet ordre ne prend évidemment effet qu'après la mort du testateur. Au 1^{er} siècle après J.-C., Pline le Jeune évoque cet usage dans une de ses lettres.

« Vous m'écrivez que Sabina, nous ayant institués ses héritiers, n'a nulle part précisé qu'elle affranchissait Modestus, son esclave, mais lui a pourtant fait nommément un legs, en ces termes : "À Modestus, que j'ai affranchi." Vous m'en demandez mon avis.

J'en ai parlé à des personnes autorisées. Elles ont été unanimes à penser que nous ne devons à Modestus ni la liberté puisqu'elle ne lui a pas été laissée, ni le legs qui fut fait en faveur d'un esclave. Quant à moi, il me semble qu'il y a erreur évidente et j'estime qu'il nous faut agir comme si Sabina avait effectivement écrit ce qu'elle a cru avoir écrit. Je ne doute pas que vous ne partagiez mon point de vue car vous avez l'habitude d'observer avec le plus grand scrupule la volonté des défunts ; et pour des héritiers honnêtes, avoir compris cette volonté tient lieu de droit imprescriptible. [...]

Donc, que Modestus jouisse de la liberté, de par notre consentement, et qu'il jouisse du legs de Sabina comme si elle-même avait tout parfaitement réglé. [...] »

Pline le Jeune, Lettres, IV, 10.

<http://remacle.org/bloodwolf/cours/pline/macedo.htm>

Dans Rome, Posca, l'esclave-conseiller de César, est affranchi par le testament de celui-ci (2.01) et Cicéron, sur le point d'être exécuté, tente d'apaiser le désespoir de son dévoué Tiro en lui annonçant qu'il a consigné son affranchissement dans ses dernières volontés (2.06).

L'affranchi est un individu libre et, à ce titre, il a par exemple le droit de se marier. C'est d'ailleurs pour pouvoir épouser Eiréné que Pullo veut l'affranchir (1.10). Pour autant, l'affranchi n'est pas un citoyen à part

entière : il ne jouit pas de tous les droits de ces derniers et Rome montre qu'il est considéré comme un inférieur par les citoyens, en particulier les nobles. Le personnage mineur d'Andros illustre bien cette situation : Atia le charge de veiller sur son fils Octave qui quitte Rome pour la Gaule et le menace, en cas d'échec, d'utiliser les yeux de ses enfants pour se faire un collier ! Plus tard, ce même Andros réveille Octave qui s'endort sur son cheval et se fait ainsi recevoir : « *Don't touch me without permission !* »

Toutefois, l'infériorité de l'affranchi est transitoire puisque ses enfants jouissent de tous les droits du citoyen.

■ Les pérégrins

Ce sont les étrangers, plus précisément les hommes libres qui vivent sur le territoire romain mais sont originaires d'une autre cité ou communauté reconnue par Rome. Ils sont nombreux et viennent de tout le Bassin Méditerranéen, voire de plus loin encore, ce qui fait dire au philosophe Sénèque, lui-même né à Cordoue, que Rome est la « patrie du genre humain¹. »

« Être privé de sa patrie est, dit-on, un supplice insupportable. Eh bien regardez cette foule à laquelle suffisent à peine les habitations d'une ville immense [Rome] : la plus grande partie de cette multitude est privée de sa patrie. Des villes municipales, des colonies, de tous les points de l'univers on afflue vers cette cité. [...]

Enfin, des individus de toute espèce accourent dans cette capitale, qui a de grandes récompenses pour les vices comme pour les vertus. Appelez par son nom chacun de ses habitants, demandez-lui d'où il est ; vous verrez que la plupart ont quitté leur pays natal pour s'établir dans une cité, sans doute la plus grande, la plus belle du monde, mais dans une cité qui n'est pas leur berceau. »

Sénèque, Consolation à Helvia, VI, 2-3, M. Charpentier (éd.), *Œuvres complètes de Sénèque*, t. III, Garnier, 1860.

1. Sénèque, *Consolation à Helvia*, VI, 4.

Rome reprend à son compte cette vision d'une capitale cosmopolite et Vorenius, jouant les hommes de main pour faire vivre sa famille, a maille à partir avec des hindous ! (1.05). Est-ce crédible ? Les relations commerciales entre les Romains et l'Inde sont attestées dès cette époque, mais elles sont peu intenses et concernent surtout les régions orientales de l'Empire.

Dans la saison 2, un éclairage est jeté sur la communauté juive car Timon, l'exécutant des basses œuvres d'Atia, redécouvre son judaïsme sous l'influence de son frère débarqué de Judée. Les juifs sont une minorité assez nombreuse à Rome, comptant peut-être 30 000 individus sur une population totale estimée à un million d'habitants à la fin de la République. À l'époque de César et d'Auguste, ils entretiennent de bonnes relations avec l'autorité romaine comme l'indiquent ces deux témoignages. Le premier évoque les funérailles de César, le second les distributions mensuelles de blé ou d'argent au peuple.

« Une foule d'étrangers prit part à ce grand deuil public, manifesta à qui mieux mieux sa douleur, chacun à la manière de son pays. On remarqua surtout les juifs, lesquels veillèrent même, plusieurs nuits de suite, auprès de son bûcher. »

Suétone, *Vies des Douze Césars, César*, LXXXIV. Traduction, M. Nisard, Paris, 1855. Révisée par J.-M. Hannick et de J. Poucet, Louvain, 2001-2006.

<http://bcs.fltr.ucl.ac.be/suet/accueil.html>

« S'il arrivait que la distribution [de blé ou d'argent] eût lieu pendant le sacro-saint septième jour, où il n'est permis [aux Juifs] ni de recevoir ni de donner, bref de faire quoi que ce soit qui se rapporte à la vie courante et spécialement au commerce, [Auguste] avait prescrit aux distributeurs de mettre en réserve pour les Juifs jusqu'au lendemain la libéralité accordée à tout le monde. »

Philon d'Alexandrie, *Legatio ad Gaium*, 158. Traduction, A. Pelletier, éditions du Cerf, 1972.

Esclave, affranchi, ces trois conditions sont bien différentes mais ont en commun de ne pas jouir de certains droits — ou dans le cas des esclaves, de ne jouir d'aucun des droits — réservés aux citoyens.

Les citoyens

Être citoyen (*civis*) est un honneur, un privilège traduit par la jouissance de droits publics dont sont privées les autres catégories sociales. Les femmes en sont exclues.

Le citoyen porte la toge blanche mais les sénateurs et les jeunes garçons jusqu'à 17 ans portent la toge prétexte (avec une bande pourpre). Dans *Rome*, c'est le cas d'Octave dans les premiers épisodes.

L'organisation de la société est complexe, surtout en ce qui concerne les élites et l'on comprend que les scénaristes de *Rome* l'aient simplifiée par manque de temps et souci de clarté. Cependant, ils ont respecté l'esprit sinon la lettre de la réalité sociale de cette époque.

■ **Patriciens, plébéiens, nobles**

Les deux premiers termes désignent les deux catégories qu'on distingue le plus couramment quand on présente les Romains.

Les **patriciens** (de *pater*, le père) sont les citoyens qui appartiennent à une lignée (*gens*) ancienne et prestigieuse. Au début de l'histoire romaine, ils détenaient seuls le pouvoir politique, occupant tous les sièges au Sénat et conseillant le roi de Rome. Les **plébéiens**, quant à eux, formaient à l'origine une classe inférieure soumise aux patriciens mais au fil des siècles ils ont contesté les institutions oligarchiques favorables à ces derniers et ont obtenu davantage de droits, de telle sorte qu'à partir du III^e siècle avant J.-C., l'égalité des droits entre patriciens et plébéiens est théoriquement acquise.

Quoi qu'il en soit, à l'époque de *Rome*, qui est celle de la République finissante, la distinction sociale qui compte n'est plus celle qui oppose patriciens et plébéiens. Par exemple, César est un patricien : il appartient à la *gens* Julia, censée descendre du héros troyen Énée, lui-même fils de la